



**Service Public
Fédéral
FINANCES**

TARIF-AVIS 248

9.7.2011

**Administration générale des
DOUANES et ACCISES**

MESURES ANTIDUMPING

Selon le règlement d'exécution (UE) n° 655/2011 du Conseil du 28 juin 2011 (Journal officiel n° L 180 du 8 juillet 2011), le droit antidumping sur la coumarine (codes marchandises 2932 2100 11, 2932 2100 15, 2932 2100 16 et 2932 2100 19), originaire de la République populaire de Chine, étendu aux importations du même produit expédiées de l'Inde, de Thaïlande, d'Indonésie et de Malaisie, qu'elle ait ou non été déclarée originaire de ces pays, est abrogé à partir du 9 juillet 2011.

Pour l'Administrateur général Douanes et Accises a.i.:
L'Auditeur général des finances a.i.,

B. LEROY